



Politique de réservation et d'annulation Plaisanciers visiteurs Centre de villégiature Dam-en-Terre Saison 2025

Politique de réservation et d'annulation – Plaisanciers visiteurs

Procédure de réservation Visiteur

- La prise de réservation s'effectue seulement en se présentant à la réception du Centre de villégiature Dam-en-Terre ou par téléphone au 418 668-3016 ou au 1 888 289-3016.
- Des frais de réservation s'appliquent pour chaque emplacement de quai loué.
- Le paiement complet du séjour est exigé lors de la réservation et ce, même pour les réservations effectuées par un plaisancier pour d'autres personnes.

Annulation et remboursement

- Aucun remboursement des frais de réservation et d'administration de 35 % du montant total de la location, peu importe la raison.
- 24 heures avant la date d'arrivée : la balance de 65 % est remise sous forme de remboursement ou de crédit reportable lors d'un prochain séjour à la marina pendant la saison en cours.
- 24 heures et moins : le paiement de la totalité de la location est exigé.
- En cas de décès ou d'hospitalisation, l'acompte pourra être remboursé à tout moment à condition qu'une preuve justificative soit fournie.
- Si le séjour est écourté, la politique d'annulation s'applique pour chaque journée annulée.

Transfert et sous-location

- Le contrat de location est limité à une seule personne.
- Il est strictement interdit de louer ou sous-louer son emplacement de quai et de se déplacer temporairement sur un autre quai sans l'autorisation du responsable de la marina.